



Bernard GEGOUT
Délégué Syndical Central GrDF
Tel : 07 60 43 50 92
Email : bernard.gegout@grdf.fr

Loi BROTTES

La Direction de GrDF a pris une DUE (Décision Unique de l'Employeur) sur ce dossier faute d'avoir pu réunir une Délégation Spéciale du fait que les mandats des élus du CCE d'ERDF n'ont pas été prorogés jusqu'au renouvellement de celui-ci.

Le problème de la « Loi Brottes » conduit nos Entreprises à s'organiser pour qu'au moment où les Fournisseurs demanderont au Distributeur d'aller couper des clients pour non paiement après le 15 mars prochain, il faudra que GrDF puisse respecter leurs demandes.

Dans ce cadre, GrDF a pris cette DUE temporaire puisqu'elle est à durée limitée.

Néanmoins, les Directions ne doivent pas utiliser le fait que l'activité peut être conduite par une loi, pour modifier le fonctionnement de la gouvernance entre eRDF et GrDF pour les activités des agents des UCF.

FO sera très attentive à la mise en place de cette DUE car la Direction prévoit l'utilisation d'intérimaires dans le cas où elle n'aurait pas assez d'agents dans le cadre d'une recrudescence de demandes dans la période avril – mai et juin.

Sur ce dernier point, FO demande que l'emploi des intérimaires se fasse dans des conditions précises et limitées.

Eo... SUITE

Lors de la 1^{ère} lettre du DSC de GrDF, en septembre 2012, je vous avais informé de la mise en place d'Eo au sein de GrDF.

Cet espace de communication avait été limité volontairement afin d'étudier son fonctionnement et l'utilisation que les agents en feraient au quotidien.

Après un an et demi de fonctionnement, la Direction de GrDF décide de le généraliser et de l'ouvrir à l'ensemble des agents de GrDF, y compris aux Organisations Syndicales.

Pour FO, la généralisation de cet outil n'est pas remise en cause, mais ce qui mérite d'être précisé, c'est la responsabilité de l'Entreprise si des documents ou informations sont transmis sans avoir été vérifiés ou validés.

Dans le cadre d'un incident ou d'un accident, qui sera responsable ? L'agent, qui aura donné l'info ou le document, ou la Direction ?

Oui, Eo est sans doute un bon outil de communication, mais rien ne remplacera le contact direct pour transmettre le savoir entre générations.

La Direction pense améliorer la compétitivité avec cet outil, pour FO, nous en doutons. Il ne faut pas que cela soit énergivore comme l'utilisation des mails.

SALAIRES et AVANCEMENTS 2014 A GrDF

Au regard des résultats financiers des Distributeurs, FO Énergie et Mines considère que le compte n'y est pas, et qu'une nouvelle fois, les agents étant à l'origine des résultats, ne récupèrent que les miettes d'un gâteau réservé aux actionnaires.

L'attribution des avancements pour l'année passée (2013) a laissé apparaître des distorsions entre ce qui était prévu et ce qui s'est passé. Ainsi, des avancements destinés aux collègues EXÉCUTION et MAÎTRISE n'ont pas été attribués aux agents de ces collègues, mais ont été distribués au seul collègue CADRES.

FO peut comprendre qu'il y ait des écarts, de manière occasionnelle afin de régler quelques cas, à conditions que cela soit connu de tous au départ. Dans le cas contraire, nous assistons à un marché de dupes où les Organisations Syndicales et les salariés se trouvent mis devant le fait accompli. Et cela, FO Énergie et Mines ne peut l'accepter.

Lors des différentes réunions, FO Énergie et Mines a attiré l'attention des Directions sur la situation des agents en fin de carrière et demandé que soit créé un contingent SENIORS comme il existe un contingent JEUNES. Sur ce point, la Direction a répondu en partie à notre demande en intégrant un paragraphe prévoyant une attention particulière vers ce public.

Avec la décision unique de l'employeur, on constate que la direction n'a pas pris en compte le taux de l'inflation qui est annoncé à 1,3 %, ni l'augmentation des charges sociales à laquelle les agents sont ou seront soumis. De ce fait, il y aura bien une baisse du pouvoir d'achat pour les agents qui n'auront pas la totalité des mesures salariales.

C'est pourquoi, FO Énergie et Mines revendique des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat des années précédentes et une prise en compte de la hausse de la fiscalité qui affecte directement le pouvoir d'achat des agents.